

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Vincent Dubreuil

<https://www.cadre21.org/membres/8ff417347ec247b44bdb58ed>

Date d'obtention : 2024-04-18 00:31:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode standardisée entre les différents quarts de métier pour aider, prévenir, accompagner de façon efficace dans les cas de Sexto chez les adolescents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me fournir une démarche claire dans les interventions en cas de Sexto. Cela permet également de protéger l'intervenant, mais aussi d'être efficace dans l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- D'éviter de tomber dans la relation d'aide pour teinter la perception de la personne.
- Évidemment de ne pas chercher à voir les photos ou vidéos, car cela devient un crime.